

Réforme des retraites en France: le 49.3, c'est quoi?

Le gouvernement français a choisi d'activer l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter la réforme des retraites à l'Assemblée nationale. Voici ce que cela signifie exactement.

L'option « de la dernière chance », qui n'avait pas les faveurs de la Première ministre française il y a encore une poignée de jours, s'est finalement imposée. L'exécutif a choisi de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sa réforme des retraites à l'Assemblée nationale. Concrètement, que contient cet article ?

Pour rappel, en France, seuls le Sénat et l'Assemblée nationale sont légitimes pour voter une loi. Dans le cadre de n'importe quel projet de loi (proposé par le gouvernement) ou proposition de loi (soumise par un parlementaire), le texte fait la navette entre l'Assemblée et le Sénat. Il y est débattu, amendé, puis adopté ou rejeté. Pour contourner cette navette législative, le pouvoir exécutif dispose de plusieurs moyens, dont, le fameux article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Pourquoi Elisabeth Borne a-t-elle eu recours au 49.3 ? Tout simplement car elle craignait de ne pas réunir la majorité nécessaire pour faire passer sa réforme des retraites à l'Assemblée nationale, malgré l'engagement des députés LR à voter en soutien. On compare souvent le recours au 49.3 à un « passage en force » puisqu'il permet d'adopter directement un texte de loi après délibération du conseil des ministres. Elisabeth Borne a ainsi engagé la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale.

Maintenant que la procédure a été engagée par la Première ministre, les députés ont la possibilité de déposer une motion de censure sous 24 heures. Deux options se dessinent après le dépôt : la motion est soutenue par la majorité des députés, la loi est rejetée et le gouvernement est renversé. Deuxième option, si aucune motion n'est déposée ou si elle n'obtient pas la majorité auprès des députés : la loi est adoptée et poursuit son chemin législatif.